

N° 91

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

11 avril 2019

PROJET DE LOI ORGANIQUE

*modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à
l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi organique, adopté
par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la
procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **1401, 1492, 1483** et T.A. **220**.

Sénat : **275, 424** et **426** (2018-2019).

Article 1^{er}

- ① La cinquième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifiée :
- ② 1° À la première colonne, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité et de la chasse » ;
- ③ 2° À la seconde colonne, les mots : « Présidence du conseil d'administration » sont remplacés par les mots : « Direction générale ».

Article 2

(Conforme)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 avril 2019.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER